



LE DISPOSITIF MNA DÉPEND DE L'AREAMS, ASSOCIATION
RESSOURCES POUR L'ACCOMPAGNEMENT
MÉDICOSOCIAL ET SOCIAL.

LE DISPOSITIF EST FINANCÉ ET AUTORISÉ PAR
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE.

DISPOSITIF MNA

| COMMENT ? (SUITE)

Le dispositif propose également des actions plus collectives : ateliers d'animation pour l'apprentissage du français, groupes d'expression, soutien scolaire, actions de socialisation, accès aux sports, aux loisirs, à la culture ...

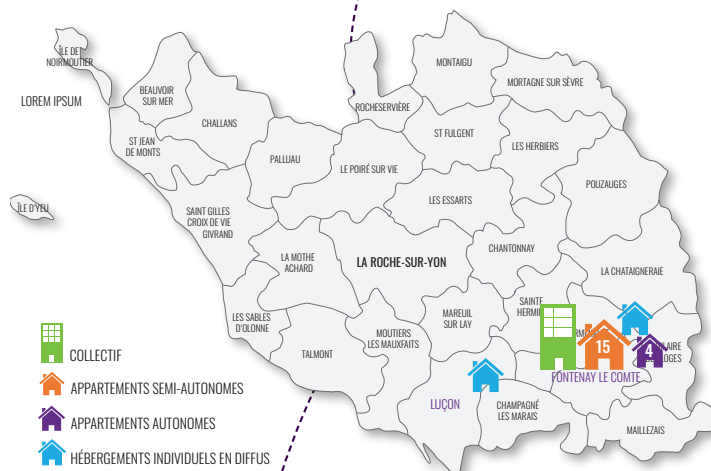
A la majorité, le jeune est accompagné, par les professionnels du dispositif, à finaliser sa démarche de régularisation auprès de la préfecture de Vendée.

| AVEC QUI ?



L'équipe pluridisciplinaire du dispositif MNA est composé de :

- × Un Chef de service
- × Des travailleurs sociaux
- × Une conseillère en insertion professionnelle
- × Une éducatrice spécialisée chargée du FLE (français langues étrangères)
- × Des maitresses de maison
- × Une psychologue
- × Des surveillants de nuit
- × Un agent de logement
- × Une secrétaire administrative et comptable



Le dispositif MNA AREAMS
intervient sur le sud de la Vendée.

| COLLECTIF FONTENAY LE COMTE |
3 Avenue de la Gare - 85200 Fontenay-le-Comte
Tél. : 06 30 88 98 19

| COLLECTIF SEMI-AUTONOME LUÇON |

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS



| DISPOSITIF MNA AREAMS |

17 rue du Port
85200 FONTENAY LE COMTE
Tél. : 02 51 27 56 34 - mna@areams.fr

MNA

Mineurs non accompagnés



| QU'EST CE QUE LE DISPOSITIF MNA ?

Le dispositif MNA AREAMS est un établissement qui assure, sous différentes formes, l'accueil, l'hébergement l'accompagnement éducatif, social et administratif de mineurs non accompagnés. Il accompagne 42 jeunes sur le territoire de Fontenay-le-Comte et de Luçon.

| POUR QUI ?



Les mineurs non accompagnés sont des filles ou des garçons, isolé(e)s, ne disposant pas de la nationalité française, confiés aux services de l'aide sociale à l'enfance du département de la Vendée, par le Juge des enfants.

Ils peuvent être âgés de 12 à 18 ans, voire de 18 à 21 ans s'ils bénéficient d'un contrat jeune majeur.

Ces mineurs peuvent être de nationalités, d'origines sociales, de cultures et de cultes divers, avoir des niveaux d'études différents...



| POUR QUOI ?



Le dispositif MNA assure un accompagnement visant les objectifs suivants :

- × Assurer un hébergement adapté aux besoins et à l'autonomie des mineurs accueillis par le Département, en proposant notamment une pluralité d'offres d'hébergement ;
- × Garantir leur accès aux soins et à la santé ;
- × Les accompagner dans les démarches administratives pour constituer la demande de titre de séjour ;
- × Assurer leur accompagnement et les apprentissages dans les actes de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, transport, budget, ...) ;
- × Favoriser leur inclusion sociale et leur intégration dans la vie locale et associative ;
- × Guider l'intégration et l'appropriation de la vie citoyenne et républicaine française ;
- × Les accompagner dans l'apprentissage du français ;
- × Les soutenir dans leur projet de scolarité et/ou de formation professionnelle ;
- × Les aider à formaliser un projet de vie et les soutenir dans sa réalisation pour préparer leur sortie à la majorité.

Le dispositif MNA veille à ce que le jeune soit pleinement autonome à sa majorité.

| COMMENT ?



L'accompagnement est adapté à la particularité des situations (âge, état de santé, maîtrise de la langue, niveau d'intégration, situation par rapport à la scolarité et la formation, inclusion sociale...).

Chaque projet personnalisé est soumis à décision du service du Conseil départemental de la Vendée, responsable légal du mineur.

L'hébergement est évolutif en fonction de la situation du jeune : capacité d'autonomie, contrat d'apprentissage, suivi de scolarité régulière et respect de la vie collective.

Les différents hébergements proposés :

- × Un collectif (12 places dont 2 places renforcées) ;
- × Un collectif semi-autonome (6 places) ;
- × Des appartements semi-autonomes (15 places) ;
- × Des appartements autonomes (4 places) ;
- × Des appartements individuels volants diffus (5 places).

Des actions personnalisées sont proposées : accompagnement des jeunes dans leurs démarches de régularisation, à l'accès à la santé et aux soins médicaux, à l'apprentissage du français, à la citoyenneté, à la mobilité, à la gestion de vie quotidienne (accompagnement aux courses, à la gestion du repas, à l'entretien des logements...), à la scolarisation et la formation, à la préparation aux entretiens d'embauche...